



LETTRE D'INFORMATION / JUILLET 2021

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2020 /



CAP  **PRÉVOYANCE**

VALORISONS VOTRE AVENIR

SOMMAIRE /

01	MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION
02	CHIFFRES CLÉS
04	INSTANCES
04	INVESTISSEMENT RESPONSABLE
08	GESTION DE LA FORTUNE
11	PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE
14	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020
16	COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de cette lettre d'information, les principes suivants ont été adoptés :

- *CAP Prévoyance* pour désigner la « Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement ».
- *CPI « villes et communes »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés de la Ville de Genève, des communes genevoises et des autres employeurs affiliés conventionnellement.
- *CPI « SIG »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés des Services Industriels de Genève.

MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION /

2020 – une année complexe et déconcertante

Marquée par la pandémie de COVID-19, l'année 2020 nous a toutes et tous confronté-e-s à de nouveaux défis. Nos modes de vie, de travail, ainsi que nos relations sociales ont dû s'ajuster à des contraintes sans précédent.

Cette pandémie a fait ressortir la fragilité des plus défavorisé-e-s, mais aussi le dévouement de celles et ceux « au front ». Elle a aussi montré l'importance d'avoir des structures publiques suffisamment fortes pour assurer des services médicaux solides et des soutiens économiques.

Face à cette crise sanitaire mondiale, l'économie a d'abord connu un brusque arrêt, faisant craindre le pire, avant de se reprendre grâce aux mesures étatiques mises en œuvre. Cependant, cette reprise a été et reste très inégale selon les secteurs. Des pans entiers de l'activité ont été mis à l'arrêt, et n'ont repris que partiellement, tandis que d'autres ont connu une accélération de leur croissance. L'équilibre économique reste donc fragile et dépendra de la capacité de résistance des secteurs les plus touchés. Il est encore impossible d'évaluer pleinement les répercussions à plus long terme de cette pandémie.

Dans cet environnement, après avoir très bien démarré l'année, les marchés financiers ont connu une brutale dépréciation en février et mars, avant de rebondir sous l'effet des mesures mises en place par les gouvernements et les banques centrales. Les apports financiers et les mesures monétaires, ainsi que l'annonce des vaccins, ont rassuré les marchés financiers qui finalement ont terminé l'année à des niveaux positifs inespérés au début de la crise, cela malgré une économie encore vulnérable.

Pour son parc immobilier détenu en direct, CAP Prévoyance a pris très tôt la décision de soutenir ses locataires, en particulier de surfaces commerciales, notamment en adhérant aux différents dispositifs et protocoles mis en œuvre par les autorités.

Dans ce contexte inédit, les résultats de CAP Prévoyance au 31 décembre 2020 sont bons, avec une performance nette de +4.56% pour la CPI « villes et communes » et +4.17% pour la CPI « SIG », et des degrés de couverture à 81.36% pour la CPI « villes et communes » et 116% pour la CPI « SIG ».

Durant l'année écoulée, la votation du 29 novembre 2020 sur la responsabilité sociale des multinationales a mis en lumière les différents sujets sociaux relatifs à l'éthique, au respect des droits humains et à l'environnement. Les enjeux climatiques sont devenus l'un des enjeux majeurs tant pour la société que pour l'économie, avec la mise en place d'actions gouvernementales et la nécessité pour les entreprises d'en tenir compte. Le déni climatique n'est plus accepté. Les investisseurs y sont désormais attentifs; l'avenir est aux sociétés qui ont la capacité de se développer avec des solutions respectueuses du climat et de l'environnement.

Comme vous pourrez le lire dans la présente lettre d'information, qui y dédie un chapitre, l'investissement responsable est un sujet très sérieusement pris en compte par CAP Prévoyance. Ainsi, en 2020, une analyse de la qualité des investissements responsables en valeurs

mobilières a été réalisée. Cette analyse a démontré que le portefeuille consolidé des valeurs mobilières présentait une qualité ESG supérieure à son indice de référence. Elle a permis également d'identifier les potentielles améliorations permettant d'ajuster encore le profil d'investisseur responsable que CAP Prévoyance entend assumer. Confirmant cette volonté, la Charte révisée a été approuvée fin 2020 et le travail se poursuit pour définir les objectifs, notamment en matière d'empreinte carbone, avec comme enjeu majeur le parc immobilier. Pour ce dernier, il faudra trouver un équilibre entre les mesures à réaliser pour améliorer son efficacité énergétique et la nécessité d'obtenir des rendements en adéquation avec les engagements de prévoyance. Ce travail s'intégrera aux études qui vont définir les prochaines stratégies de placement des CPI, prévues en 2021.

Pour conclure ce message, il faut encore relever le travail accompli par notre Fondation, qui a su adapter son fonctionnement pour garantir la poursuite de ses activités. Les membres des instances se sont particulièrement mobilisés au plus fort de la crise pour suivre au plus près la situation. Les collaboratrices et collaborateurs se sont rapidement adaptés-e-s aux nouveaux processus et modalités de travail mis en œuvre pour respecter les mesures sanitaires imposées.

Grâce à cette mobilisation, l'activité s'est maintenue sans interruption tout en préservant la santé de chacune et de chacun. Un grand merci aux membres des instances pour leur disponibilité, aux collaboratrices et collaborateurs pour leur flexibilité, et à toutes et tous pour leur engagement. Nous remercions également tous les membres affiliés pour la confiance qu'ils nous accordent et leur compréhension face aux contraintes imposées pour les contacts.

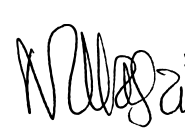
Dans ces circonstances particulières, même si les défis de cette pandémie sont encore loin d'être réglés et que de nombreuses incertitudes demeurent sur ses conséquences, c'est avec satisfaction que le Conseil de Fondation a clôturé l'année 2020 au vu des résultats financiers positifs et de la capacité de la Fondation à s'adapter.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Au nom du Conseil de Fondation



Marcel Goehring
Président



Norma Magri
Directrice

Genève, le 18 juin 2021

Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport d'activité 2020 disponible sur notre site internet www.cap-prevoyance.ch ou sur demande soit par courriel à l'adresse info@cap-prevoyance.ch soit par téléphone au 022 338 10 10.

CHIFFRES CLÉS

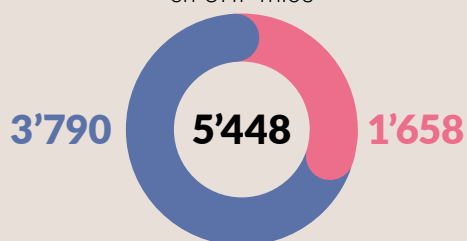
AU 31 DÉCEMBRE 2020

- CPI « villes et communes »
- Consolidé CAP Prévoyance
- CPI « SIG »

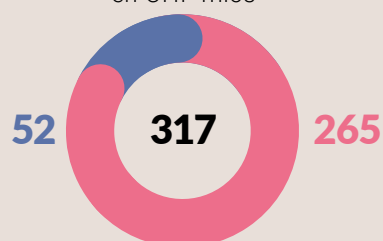
Bilan
en CHF mios



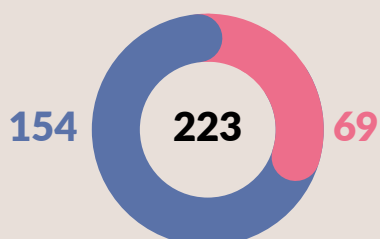
**Engagements
de prévoyance**
en CHF mios



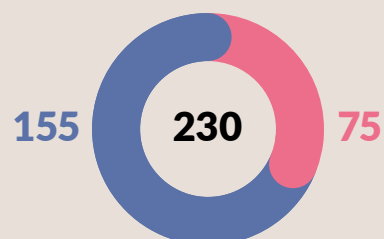
**Réserve de fluctuation
de valeurs**
en CHF mios



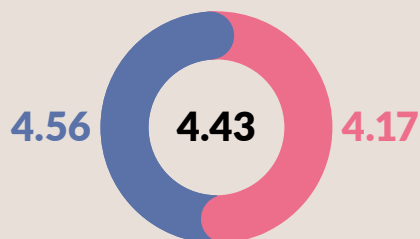
**Cotisations et prestations
d'entrée encaissées**
en CHF mios



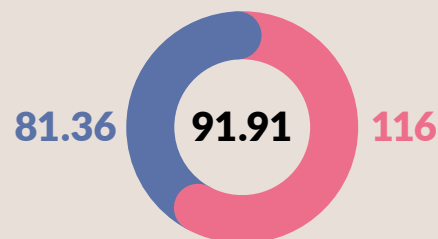
Prestations versées
en CHF mios



**Rendement global
de la fortune**
en %



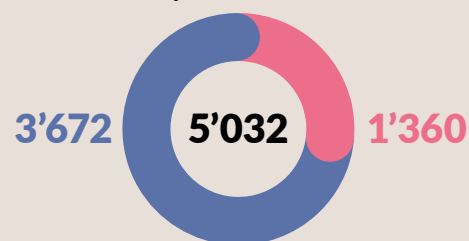
**Degré
de couverture**
en %



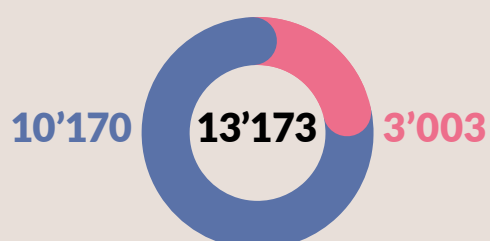
**Membres
actifs**



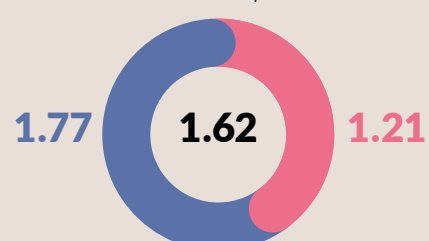
**Membres
pensionnés**



**Effectif
total**



Rapport démographique
membres actifs / pensionnés



**Frais d'administration
par membre (actif et pensionné) en CHF**
187.28

INSTANCES /

Toutes les instances de CAP Prévoyance sont constituées, de manière paritaire, de représentant-e-s élu-e-s ou désigné-e-s par les membres actifs et les employeurs. Un-e représentant-e des membres pensionnés désigné-e par l'URCAP siège au sein des Comités de gestion des CPI et du Conseil de Fondation.

Mandature 2019-2023

À la suite des élections municipales et de démissions, les nouveaux membres désignés en 2020 (noms par ordre alphabétique) sont les suivants :

Au sein du Conseil de Fondation

- MM. Gomez et Pittet, représentants de l'employeur « Ville de Genève », ont remplacé M. Pagani et Mme Salerno.
- M. Savigny, représentant des employeurs « communes », a remplacé M. Mumenthaler.

Au sein du Comité de gestion de la CPI « villes et communes »

- MM. Gomez et Pittet, représentants de l'employeur « Ville de Genève », ont remplacé M. Pagani et Mme Salerno.
- M. Savigny, représentant des employeurs « communes », a remplacé M. Mumenthaler.
- M. Scheffre, représentant des membres actifs « Ville de Genève », a remplacé Mme Zein.
- Mme Alegria, représentante des membres actifs « communes », a remplacé M. Lavanchy.

En 2020, les instances se sont réunies 36 fois :

- **6 séances** pour le Conseil de Fondation ;
- **5 séances** pour le Bureau ;
- **4 séances** pour la Commission assurance et juridique ;
- **15 séances** pour la Commission de placement* ;
- **3 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « villes et communes » ;
- **3 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « SIG ».

Par ailleurs, le groupe de travail constitué afin d'élaborer un statut du personnel propre à CAP Prévoyance, réunissant des membres du Conseil de Fondation ainsi qu'une représentation de la Direction et du personnel de l'Administration, a poursuivi ses travaux (5 séances en 2020).

* Ce nombre de séances s'explique par la crise liée à la pandémie.



INVESTISSEMENT RESPONSABLE /

Charte d'investissement responsable

CAP Prévoyance investit de manière responsable, avec une vision à long terme, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères dits « ESG ») dans sa gestion du patrimoine, afin de contribuer à une économie durable susceptible d'accroître la valeur du capital, sur une base de risques ajustés.

La charte relative aux principes d'investissement responsable, qui fait partie intégrante du règlement de placement, préconise les éléments suivants :

- intégration des facteurs ESG dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers ;
- exercice des droits de vote et dialogue actionnarial ;
- exclusion des sociétés actives dans l'armement et la pornographie ;
- pas d'investissements dans les matières premières et les « hedge funds ».

La mise en œuvre de la charte s'inscrit dans une logique financière saine et rigoureuse afin de ne pas pénaliser les intérêts financiers de CAP Prévoyance à long terme, c'est-à-dire la rentabilité de ses placements. Les gérant-e-s externes mandaté-e-s doivent être en mesure d'offrir des solutions compatibles avec la charte. À défaut, ils ou elles sont écarté-e-s.

Test de compatibilité climatique 2020

En signant les accords de Paris sur le climat, que la Suisse a ratifiés en 2017, la communauté internationale s'est notamment fixée pour objectif de rendre les flux financiers compatibles avec les enjeux climatiques.

Dans ce cadre, à l'invitation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), CAP Prévoyance a, pour la deuxième fois, participé au test de compatibilité climatique fondé sur le modèle PACTA (« Paris Agreement Capital Transition Assessment »). Le premier test avait eu lieu en 2017.

La participation de CAP Prévoyance a été limitée aux valeurs mobilières et cette analyse a principalement concerné les portefeuilles investis en obligations d'entreprises, en actions suisses et internationales.

Les résultats ont montré que CAP Prévoyance se compare favorablement à ses pairs, c'est-à-dire à l'univers des caisses de pensions ayant participé au test. Par rapport aux objectifs visés, il reste une marge de progression.

Cela étant, les risques de pertes de valeur dans les secteurs concernés par ce test de compatibilité climatique sont limités pour CAP Prévoyance et certains ajustements ont déjà pu être réalisés en cours d'année dans les portefeuilles, en particulier en ce qui concerne les obligations d'entreprises.

Évaluation de la qualité durable des investissements en valeurs mobilières

Avec l'aide d'un consultant externe spécialisé, une analyse des portefeuilles des valeurs mobilières a été réalisée en 2020. L'objectif était de vérifier le bon profil de durabilité et le respect des directives d'investissements y relatives, notamment en matière d'exclusions sectorielles et de réduction de l'impact carbone.

Le consultant a procédé à une analyse complète des positions des classes d'actifs concernées. Le processus d'évaluation a permis d'analyser et de comparer les divers mandats, de recenser les progrès, les points d'amélioration en matière ESG et de disposer du positionnement des différents mandats.

L'évaluation a permis également d'ajuster si nécessaire certains portefeuilles.

Au niveau de la conformité avec la charte de CAP Prévoyance :

- **Critères de durabilité** : globalement, le portefeuille consolidé démontre une qualité ESG supérieure à son indice de référence et peut être considéré conforme aux exigences de la charte. Au niveau de certains mandats spécifiques, les résultats sont plus nuancés (note variant de A+ à C), ce qui offre une marge de manœuvre pour des améliorations ;
- **Exclusions** : au niveau consolidé, les exclusions sectorielles, telles que spécifiées dans la charte, notamment l'armement et la pornographie, ont été respectées. En revanche, certains sous-fonds contiennent encore des sociétés actives dans l'armement conventionnel et des discussions ont été engagées avec les gérant-e-s concerné-e-s ;
- **Thèmes durables** : cette partie reste encore modeste, en ligne avec l'indice de référence, et offre un potentiel de renforcement.

Au niveau de l'évaluation globale du portefeuille :

Le portefeuille consolidé affiche une note de durabilité, à savoir une qualité globale ESG moyenne au-delà de B+. Ce niveau est supérieur à celui de l'indice de référence (B). Cette qualité favorable est due à une forte allocation dans les actions et les obligations suisses, mais également à une sélection diligente. D'ailleurs, la majorité des classes d'actifs présente une note supérieure par rapport à leur indice de référence spécifique, à l'exception des obligations étrangères, notamment en lien avec l'exposition à la dette des pays émergents.

Comme indiqué précédemment, les exclusions sont respectées au niveau du portefeuille global, qui ne présente pas non plus d'expositions significatives aux controverses majeures. De manière très marginale, certains fonds présentent encore des traces de sociétés actives dans l'armement. Des discussions ont été engagées avec les gérant-e-s concerné-e-s.

Les investissements liés aux thèmes durables, bien qu'en augmentation, restent relativement modestes pour le portefeuille global (moins de 5%). Les principaux thèmes concernés sont les énergies propres, l'eau, les obligations vertes et les obligations durables.

Finalement, en termes d'impact climatique, la mesure des émissions du CO₂ liées au portefeuille est inférieure de près de -21% à l'indice de référence. Des expositions résiduelles, bien qu'inférieures à l'indice de référence, sont encore constatées dans les domaines des énergies fossiles (2.1%) et du charbon (0.6%), notamment dans le cadre des actions et obligations internationales.

En conclusion, le consultant a considéré que la mise en œuvre des principes ESG de manière progressive et pragmatique, avec peu d'exclusions, avait abouti à un portefeuille consolidé des valeurs mobilières majoritairement en ligne avec les principes définis dans la charte. Il a fait part d'un certain nombre de recommandations pour définir des prochaines étapes concernant les sujets suivants :

- Qualité ESG ;
- Exclusions ;
- Thèmes durables ;
- Climat.

Le Conseil de Fondation a pris acte des conclusions de cette analyse, ainsi que de celles du test de compatibilité climatique, et les a intégrées aux travaux de révision de la charte et des directives de placements.

Révision de la charte d'investissement responsable

En 2020, les travaux de révision de la charte se sont poursuivis et les instances ont confirmé leur volonté d'intégrer le plus largement possible les critères ESG, notamment en s'engageant davantage contre le réchauffement climatique, ceci afin de contribuer à la transition énergétique et la réduction des émissions de carbone.

Cet accent, mis sur la prise en compte des risques climatiques, comprend le désengagement progressif des investissements dans le segment des énergies fossiles et la réduction de la consommation énergétique dans le domaine de l'immobilier. Ce dernier volet représentera dans les années à venir l'un des principaux enjeux à relever dans le cadre de la gestion du parc immobilier détenu en direct.

Dans ce cadre, la révision de la charte a conduit à une simplification du texte, avec une nouvelle version qui met en avant la mission et les valeurs, et décrit particulièrement les principes d'investissement qui vont guider CAP Prévoyance.

En ce qui concerne les placements mobiliers et immobiliers indirects, la mise en œuvre s'effectue par une sélection de gérants aptes à répondre aux principes d'investissement définis, notamment ESG, et sur un engagement actif (gouvernance des placements) en qualité d'actionnaire ou de détenteur d'actifs.

Pour les placements en immobilier direct, la charte met l'accent sur les points qui feront l'objet d'une attention particulière, comme notamment la transition énergétique ou une exploitation efficiente des immeubles.

Les éléments liés à la gestion opérationnelle de mise en œuvre de la charte ne sont plus mentionnés. Ils seront intégrés dans les directives de gestion mobilière et immobilière en cours de révision.

Enfin, une évaluation de la mise en œuvre de la charte, notamment par des partenaires externes spécialisés est prévue.

La nouvelle charte d'investissement socialement responsable révisée a été adoptée par le Conseil de Fondation en décembre 2020 et est disponible sur le site internet de CAP Prévoyance.

La révision des directives de gestion mobilière et immobilière se poursuit pour fixer les objectifs et définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la charte.

Engagement actif

CAP Prévoyance fait partie d'«Ethos Engagement Pool Suisse» qui regroupe près de 150 caisses de pensions suisses, pour un total de plus de CHF 260 milliards de fortune. «Ethos Engagement Pool Suisse» permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres entités institutionnelles, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées. Les thèmes abordés en 2020 ont principalement concerné la gouvernance des entreprises, les codes de conduite, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, les stratégies face aux changements climatiques, les responsabilités fiscales, ainsi que les conditions de travail et le respect des droits humains.

Depuis 2017, CAP Prévoyance participe à «Ethos Engagement Pool international» – dont elle est un membre fondateur – et qui vise les sociétés cotées hors Suisse.

Dans ce cas, le dialogue est notamment engagé sous la forme de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif. Ainsi, les membres du pool profitent d'un réseau international avec lequel Ethos collabore étroitement depuis de nombreuses années.

Après près de quatre années d'existence, ce pool a connu un grand succès et regroupe près de 70 caisses de pensions, pour un total d'environ CHF 190 milliards de fortune. Les principales activités du pool en 2020 ont concerné les questions environnementales (émissions carbone), sociales (droit du travail), de gouvernement d'entreprise (défense des droits d'actionnaires, rémunération), ainsi que des initiatives ciblant les législations, notamment au niveau européen.

Au travers de ces démarches au niveau international, CAP Prévoyance est notamment devenue signataire du «Climate Action 100+» qui vise un engagement actif sur les questions climatiques et d'émissions carbone auprès des 100 principaux émetteurs de gaz à effets de serre ainsi que d'un certain nombre de sociétés considérées comme représentant les plus grands risques dans les portefeuilles. Les activités de ce regroupement d'investisseurs ont été importantes en 2020.

Immobilier direct

Pour son parc immobilier détenu en direct, CAP Prévoyance est également soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies. Les réseaux de chauffage à distance sont privilégiés lorsque cela est possible, les chaudières à mazout sont progressivement remplacées, et des installations solaires en toiture sont posées.

CAP Prévoyance met également en application des programmes appelés «Eco 21» depuis plusieurs années afin de réduire progressivement les consommations électriques, et suit les installations de production de chaleur et d'eau chaude afin d'optimiser les consommations. Dans le cadre de la révision de la charte d'investissement responsable, et comme déjà relevé, un accent particulier a été mis sur le parc immobilier détenu en direct, pour lequel des ressources financières importantes seront nécessaires dans les années à venir pour répondre aux enjeux climatiques et réduire les émissions carbone.

Exercice des droits de vote – conformité avec l'ORab

La mise en place des mesures d'actionnariat actif (exercice des droits de vote, engagement) par CAP Prévoyance permet d'appréhender les risques extra-financiers résiduels et renforce sa démarche globale en matière de durabilité.

Ainsi, CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives, et en collaboration avec la banque Pictet & Cie SA à Genève, dépositaire global des titres. Dans le cas où l'exercice direct des droits de vote n'est pas possible, des solutions sont trouvées avec les gérant-e-s concerné-e-s afin de s'assurer que les droits de vote sont exercés.

Près de 60% de l'activité de l'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes.

En 2020, les droits de vote ont été effectués de la manière suivante :

Actions suisses

- 239 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 4'121 résolutions soumises au vote ;
- 21% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la politique de rémunération des entreprises concernées, à des augmentations de capital, au rejet de résolutions d'actionnaires ou encore d'élections de membres de Conseils d'administration.

Actions étrangères

- 420 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 6'536 résolutions soumises au vote ;
- 24% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la gouvernance, l'élection de membres de Conseils d'administration, à la politique de rémunération des entreprises concernées, au rejet de fusions/acquisitions, ainsi que des projets de relocalisation.

Le rapport annuel détaillé sur l'exercice des droits de vote concernant les sociétés suisses ainsi que le rapport sur les actions étrangères sont disponibles sur le site internet de CAP Prévoyance.

GESTION DE LA FORTUNE /

Rendement global de la fortune au 31 décembre 2020

4.56% pour la CPI
«villes et communes»
(indice stratégique **4.26%**)

4.17% pour la CPI «SIG»
(indice stratégique **4.38%**)

La CPI «villes et communes» a obtenu une performance meilleure que son indice stratégique, ce qui n'est pas le cas pour la CPI «SIG» qui était plus exposée à l'immobilier international indirect, cette classe d'actifs ayant enregistré un résultat négatif au 31 décembre 2020. Le rendement global des CPI est meilleur que l'indice Pictet LPP25 (+3.12%) et que l'indice LPP40 (+4.01%).

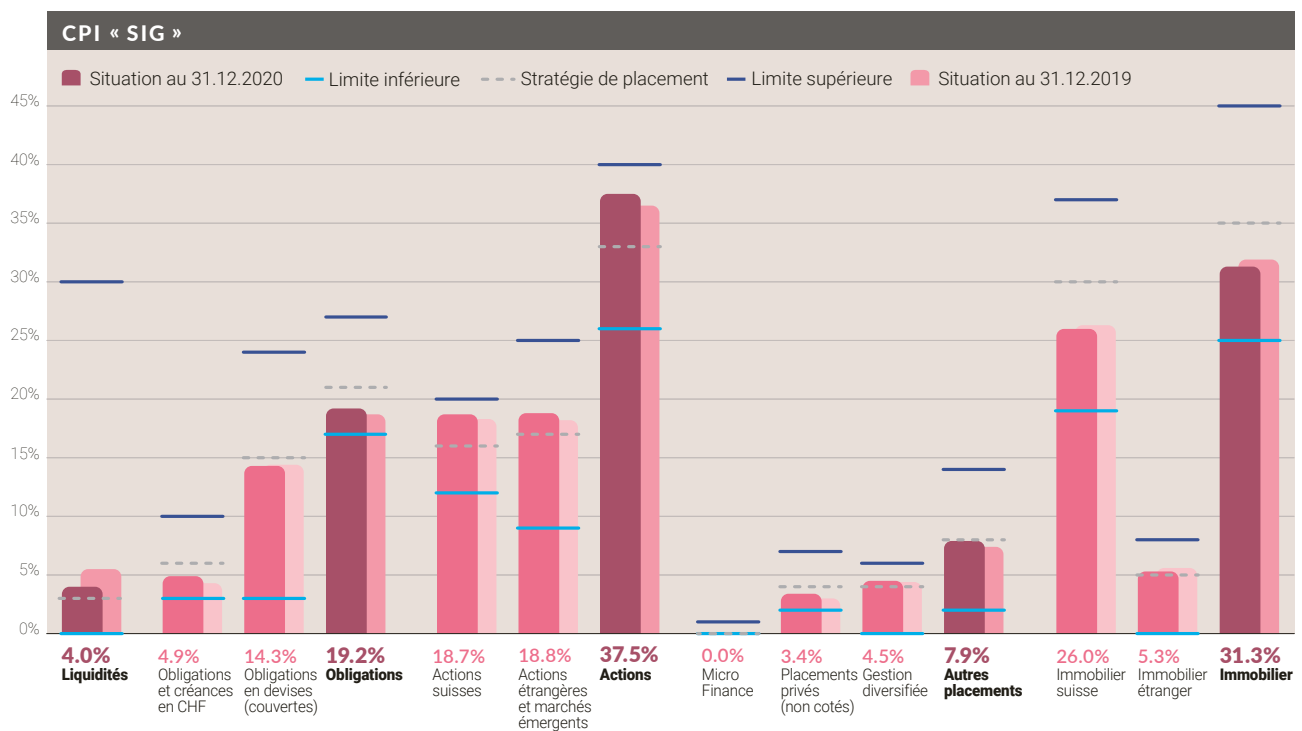
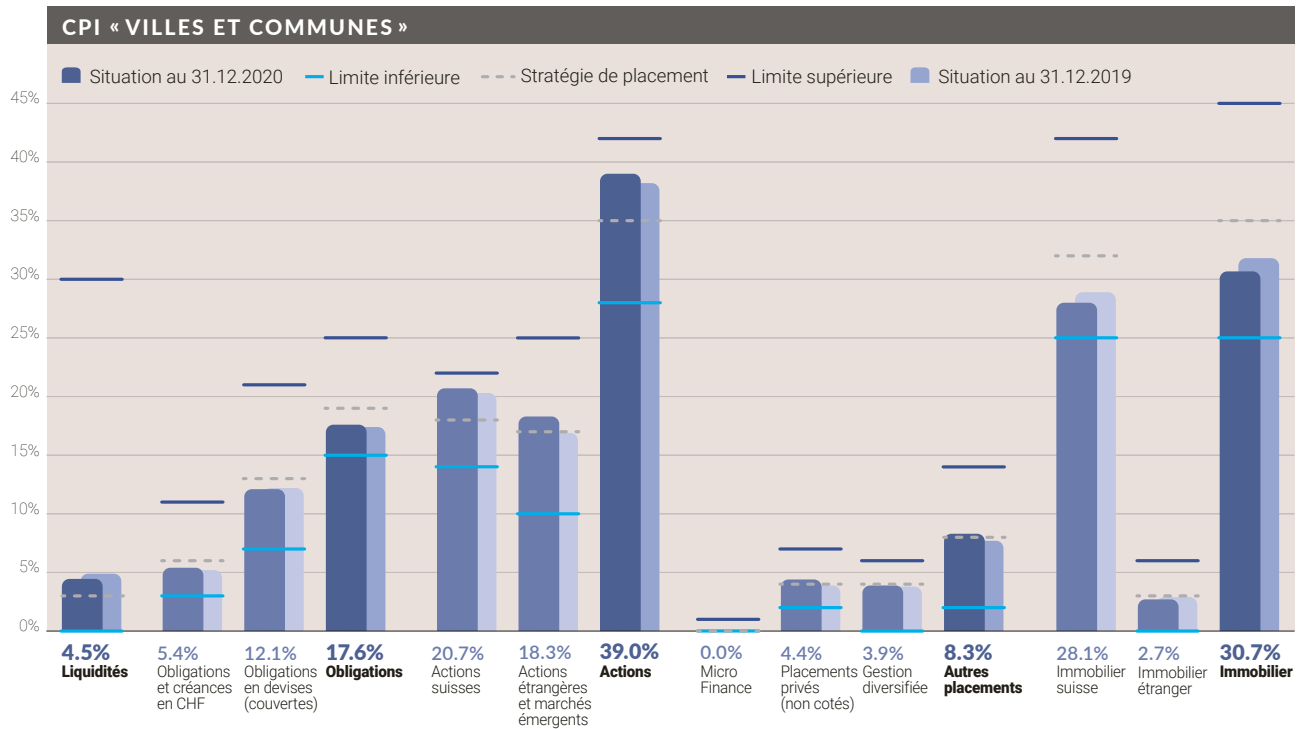
Rendements nets par catégorie de placement

CPI « VILLES ET COMMUNES »		
	31.12.2020	31.12.2019
Valeurs mobilières		
Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne	4.89%	14.64%
Liquidités	-0.31%	-0.49%
Obligations suisses	0.66%	2.50%
Obligations devises	2.84%	5.83%
Actions suisses	5.94%	31.50%
Actions étrangères et marchés émergents	6.82%	19.70%
Autres placements	5.84%	8.48%
Immobilier étranger indirect	-2.84%	3.88%
Valeurs immobilières détenues en direct*		
Revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.45%	4.92%
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	4.56%	11.82%

CPI « SIG »		
	31.12.2020	31.12.2019
Valeurs mobilières		
Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne	4.29%	13.90%
Liquidités	-0.31%	-0.49%
Obligations suisses	0.66%	2.50%
Obligations devises	3.01%	6.01%
Actions suisses	5.37%	31.27%
Actions étrangères et marchés émergents	6.77%	19.55%
Autres placements	6.00%	8.95%
Immobilier suisse indirect	5.89%	18.36%
Immobilier étranger indirect	-4.23%	4.46%
Valeurs immobilières détenues en direct *		
Revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.45%	4.92%
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	4.17%	11.90%

* Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.73%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+0.72%), hors investissements et plus-values comptabilisées.

Répartition de la fortune au 31 décembre 2020



Parc immobilier au 31 décembre 2020

Chaque CPI dispose d'une quote-part du parc immobilier de CAP Prévoyance, composé de :

197 immeubles (allées)
3'653 appartements
3'042 places de parking et garages
13'495 m ² d'arcades
15'706 m ² de bureaux – locaux artisanaux
10'469 m ² de dépôts

Résultat d'exploitation des immeubles

Recettes	CHF
Loyers encaissés	74'668'345.--
Variation du correctif de valeur sur loyers à encaisser	91'160.--
Subventions reçues	116'727.--
	74'876'232.--
Charges	
Intérêts hypothécaires	522'500.--
Charges d'exploitation courantes et entretien	23'544'493.--
	24'066'993.--
Résultat net	50'809'239.--

Les charges d'exploitation courantes et entretien sont ventilées comme suit :

	CHF
Entretien des logements et des immeubles	7'816'082.--
Frais de gestion	5'676'433.--
Frais de conciergerie	3'601'293.--
Impôts	2'823'440.--
Eau et électricité	2'662'730.--
Assurances	666'669.--
Publicité et contentieux	297'846.--

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE /

Degrés de couverture

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé, et des degrés de couverture distincts, propres à chaque CPI, en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète). Le degré de couverture de CAP Prévoyance, après consolidation des données des 2 CPI, s'élève à **91.91%** à fin 2020 (93.57% en 2019).

- **Pour la CPI « villes et communes »**, qui applique le système de la capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :
 - un degré de couverture global (membres actifs et pensionnés) correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, avec un objectif réglementaire fixé à 80% pour 2052. Le degré de couverture global ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68%. Il était de **81.36%** à fin 2020 (83.20% en 2019);
 - un degré de couverture spécifique aux membres pensionnés correspondant à la capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%, ce qui est le cas fin 2020;
 - un degré de couverture spécifique aux membres actifs, correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100% des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Le degré de couverture des membres actifs ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 30%. Il était de **62.67%** à fin 2020 (62.71% en 2019).
- **Pour la CPI « SIG »**, qui est en capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%. Il était de **116%** à fin 2020 (116.75% en 2019).

Effectifs

Membres affiliés

À fin 2020, CAP Prévoyance comptait 54 employeurs affiliés (la liste des employeurs est disponible sur notre site internet) et 13'173 membres assurés (la répartition des effectifs est détaillée aux pages suivantes).

Adaptation des pensions à l'évolution des prix

Les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation se prononcent chaque année sur l'adaptation des pensions à l'évolution des prix, en fonction des possibilités financières des CPI. Le règlement de prévoyance de chaque CPI précise les éléments qui doivent notamment être pris en compte pour cette décision.

En décembre 2020, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont pris acte de la variation négative de l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation sur les 12 derniers mois, entraînant l'impossibilité d'indexer les rentes.

Situation actuarielle

Au 31 décembre 2020, la situation actuarielle de chaque CPI a été déterminée selon les bases techniques¹ VZ 2015 (P2017)² au taux d'intérêt technique³ de 2.5%.

Une provision pour adaptation des bases techniques, destinée notamment à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, est augmentée chaque année de 0.35% des prestations de libre passage nettes, et de 0.35% des valeurs actuelles des rentes en cours (réserves mathématiques).

Une provision pour cas d'invalidité est également dotée afin de prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus ou attendus en fonction de l'expérience des CPI, à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

Enfin, considérant les nouvelles recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle concernant le taux d'intérêt technique des CPI, le Conseil de Fondation a décidé d'attribuer les montants de respectivement CHF 151.5 mios pour la CPI « villes et communes » et de CHF 40.9 mios pour la CPI « SIG » à la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique » de sorte à pouvoir faire face aux prochains changements qu'il sera, le cas échéant, nécessaire d'effectuer.

Nouveauté

De nouvelles vidéos explicatives sur les thèmes du rachat et de la retraite sont disponibles sur notre site internet :

www.cap-prevoyance.ch/videos/

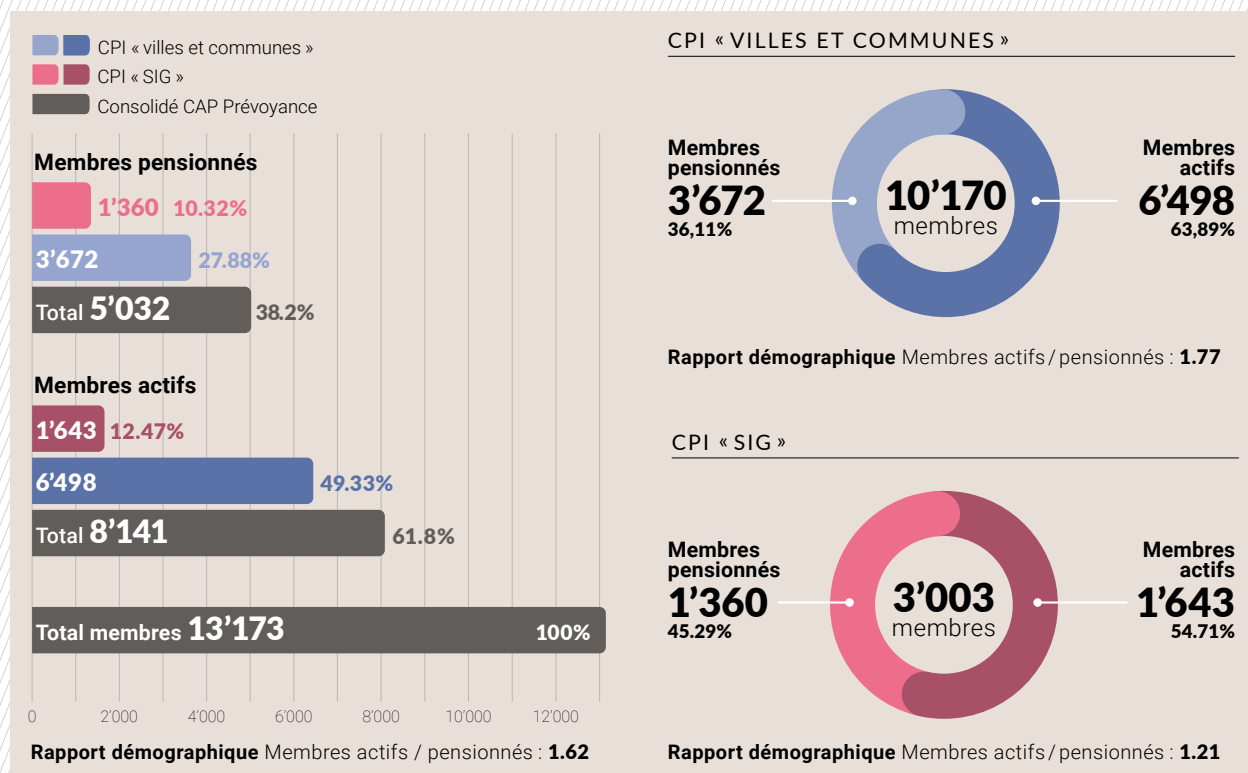


¹ recensement de probabilités résultant de l'observation d'une population durant une période

² l'année 2017 représente l'année de référence statistique des tables actuarielles, les tables VZ 2015 (P2017) étant valables au 1^{er} janvier 2017

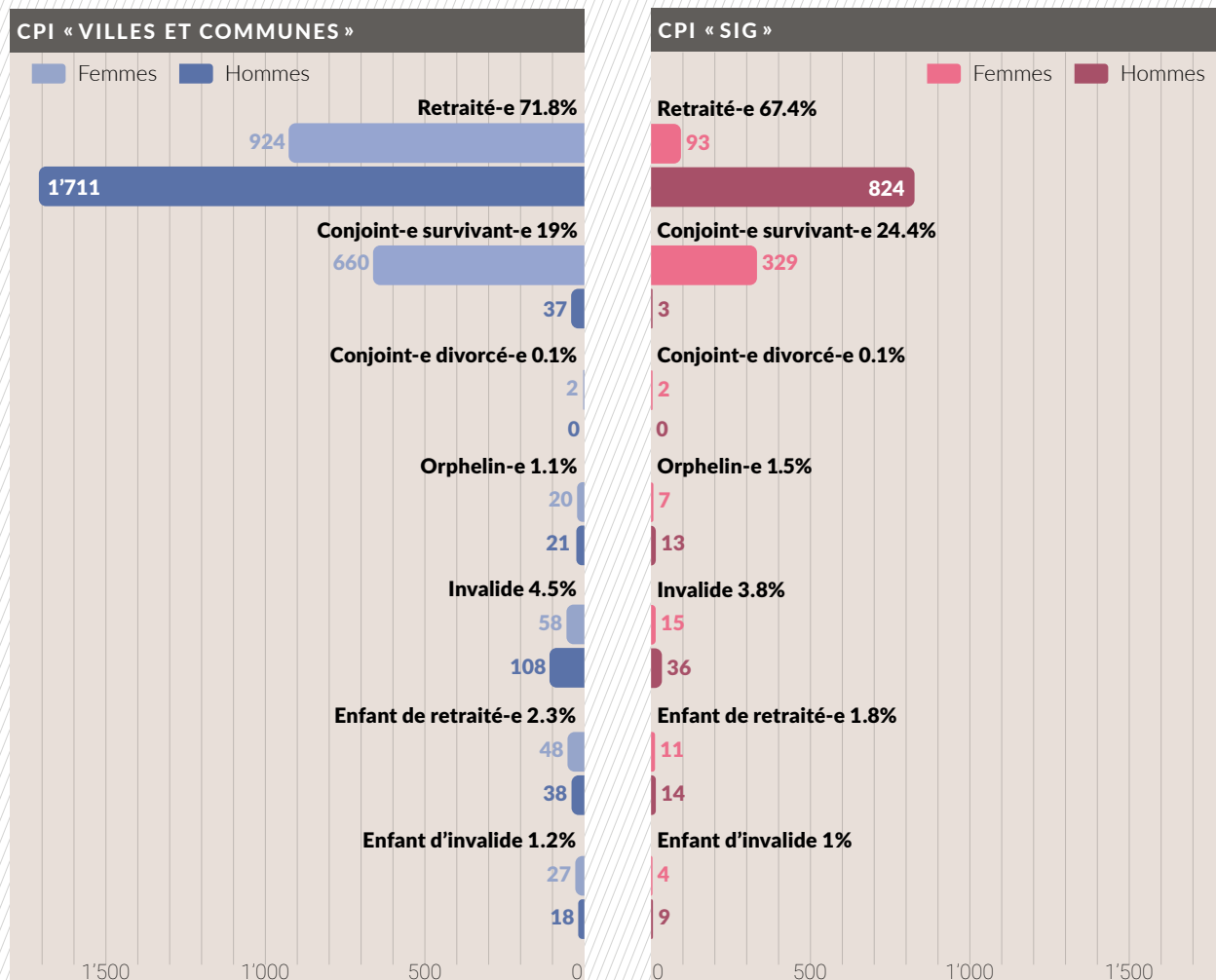
³ espérance de rendement moyen à long terme compte tenu d'une marge de sécurité

Répartition et rapport démographique des membres actifs et pensionnés



12

Répartition des membres pensionnés par type de pension et par sexe





Caractéristiques moyennes du membre actif

En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	47 ans 1 mois	46 ans 2 mois	46 ans 8 mois	48 ans 1 mois	45 ans 2 mois	47 ans 6 mois
Salaire de base	95'650	77'362	87'789	120'093	104'460	116'792
Salaire assuré	73'148	59'041	67'085	94'047	81'329	91'361
Prestation de sortie	317'694	221'695	276'431	489'985	317'676	453'594
Avoir de vieillesse LPP	105'704	74'187	92'157	131'696	94'678	123'878
Taux de rente de retraite dès 64 ans	58.70%	57.20%	58.10%	61.70%	62.10%	61.80%
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	43'219	33'911	39'218	58'240	49'388	56'370

Caractéristiques moyennes du membre retraité

En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	73 ans 9 mois	72 ans 10 mois	73 ans 6 mois	74 ans 5 mois	71 ans 8 mois	74 ans 2 mois
Rente annuelle de retraite	45'688	27'341	39'254	60'092	37'078	57'758
dont adaptation au renchérissement (indexation)	1'977	920	1'606	3'505	1'119	3'263



Bilan au 31 décembre 2020

Consolidé CAP Prévoyance				CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF							
Placements							
Liquidités et réalisables à court terme	6.D/7.A	206'470'118	240'564'384	135'154'473	142'159'755	71'315'645	98'404'628
Obligations et créances en CHF	6.D/7.B	265'069'884	234'554'917	169'490'813	153'947'653	95'579'071	80'607'263
Dont dette d'assainissement SIG	7.B	–	–	–		–	–
Obligations en devises	6.D	652'785'391	634'034'751	376'931'063	364'789'656	275'854'327	269'245'095
Actions suisses	6.D	1'005'378'950	950'426'232	642'816'997	606'488'571	362'561'953	343'937'661
Actions étrangères et marchés émergents	6.D	932'838'532	873'076'197	569'130'025	532'606'494	363'708'508	340'469'702
Autres placements	6.D/6.E	411'472'490	367'720'938	257'719'315	229'475'782	153'753'174	138'245'156
Immobilier suisse direct	6.D/7.D	1'295'749'159	1'280'356'844	873'334'933	862'960'513	422'414'226	417'396'331
Immobilier suisse indirect	6.D/7.D	80'028'474	75'557'114	–	–	80'028'474	75'557'114
Immobilier étranger indirect	6.D/7.D	185'792'076	191'132'157	83'197'692	85'912'081	102'594'384	105'220'077
Total placements		5'035'585'074	4'847'423'533	3'107'775'312	2'978'340'505	1'927'809'762	1'869'083'028
Compte de régularisation actif	7.E						
Cotisations à encaisser		7'088'698	6'036'336	2'172'690	1'840'637	4'916'009	4'195'699
Comptes courants régies		516'588	794'622	348'180	535'576	168'408	259'047
Impôt anticipé à récupérer		343'418	616'983	93'238	280'439	250'181	336'545
Autres transitoires		1'907'833	1'375'479	862'987	588'312	1'044'846	787'167
Total compte de régularisation actif		9'856'538	8'823'421	3'477'095	3'244'963	6'379'443	5'578'458
Immobilisations corporelles		–	–	–	–	–	–
Total de l'actif		5'045'441'612	4'856'246'954	3'111'252'406	2'981'585'468	1'934'189'206	1'874'661'486

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

Bilan au 31 décembre 2020

Consolidé CAP Prévoyance				CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
PASSIF							
Dettes							
Comptes courants bancaires	7.G	60'179	12'809'996	40'561	51'485	19'618	12'758'511
Prestations de prévoyance à payer	7.H	9'807'477	13'573'718	8'347'319	12'645'975	1'460'158	927'743
Emprunts hypothécaires	6.H	23'290'000	23'290'000	15'697'460	15'697'460	7'592'540	7'592'540
Autres dettes	7.H	1'272'156	313'200	857'433	211'097	414'723	102'103
Total dettes		34'429'812	49'986'914	24'942'773	28'606'017	9'487'039	21'380'897
Compte de régularisation passif	7.I	3'870'625	2'824'689	2'842'626	2'041'387	1'027'999	783'302
Provisions non techniques		–	–	–	–	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques							
Capitaux de prévoyance des membres actifs	5.C	2'501'095'764	2'455'857'232	1'779'053'405	1'762'681'728	722'042'360	693'175'504
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	5.C	2'452'831'250	2'392'546'197	1'644'076'432	1'581'822'997	808'754'818	810'723'200
Provisions techniques	5.C	494'162'409	285'141'679	366'619'787	202'270'019	127'542'622	82'871'660
		5'448'089'423	5'133'545'108	3'789'749'623	3'546'774'744	1'658'339'800	1'586'770'364
Part de financement en répartition (–20%)		–757'949'925	–709'354'949	–757'949'925	–709'354'949	–	–
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		4'690'139'498	4'424'190'159	3'031'799'699	2'837'419'795	1'658'339'800	1'586'770'364
Réserve de fluctuation de valeurs	6.C	317'001'677	379'245'192	51'667'309	113'518'269	265'334'368	265'726'923
Fortune libre/découvert							
Situation en début de période		–	–18'040'202	–	–18'040'202	–	–
Excédent de produits/de charges de l'exercice		–	18'040'202	–	18'040'202	–	–
Total fortune libre/découvert	9	–	–	–	–	–	–
Total du passif		5'045'441'612	4'856'246'954	3'111'252'406	2'981'585'468	1'934'189'206	1'874'661'486

Compte d'exploitation au 31 décembre 2020

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »		
En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Cotisations, apports ordinaires et autres							
Cotisations des salarié-e-s		45'683'418	44'669'342	34'090'281	33'531'235	11'593'137	11'138'107
Cotisations des employeurs		91'362'716	89'322'974	68'176'463	67'046'740	23'186'254	22'276'234
Cotisations rappels des salarié-e-s		8'396'622	6'192'719	4'066'696	3'015'311	4'329'925	3'177'407
Cotisations rappels des employeurs		37'103'523	25'277'254	15'719'084	10'716'935	21'384'439	14'560'320
Primes uniques et rachats		4'707'928	4'067'770	2'640'888	2'375'972	2'067'040	1'691'797
Subsides fonds de garanties		53'137		53'137		–	
Total cotisations, apports ordinaires et autres		187'307'344	169'530'058	124'746'549	116'686'193	62'560'796	52'843'865
Prestations d'entrée							
Apports de libre passage		32'033'688	28'205'469	26'363'698	23'789'442	5'669'990	4'416'027
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL		2'684'103	1'854'471	1'772'207	1'213'723	911'896	640'748
Apports de libre passage à la suite de divorces		1'170'414	219'018	969'090	107'558	201'323	111'460
Apports dans le cadre reprises assurés		–	–	–	–	–	–
Total prestations d'entrée		35'888'204	30'278'958	29'104'995	25'110'723	6'783'209	5'168'235
Total cotisations, apports ordinaires et prestations d'entrée		223'195'548	199'809'017	153'851'543	141'796'916	69'344'005	58'012'100
Prestations réglementaires							
Rentes de vieillesse		–156'004'292	–151'821'303	–101'197'987	–98'933'387	–54'806'305	–52'887'915
Rentes de survivants		–28'303'023	–27'636'636	–16'459'531	–16'310'555	–11'843'492	–11'326'081
Rentes d'invalidité		–6'057'119	–5'524'640	–4'743'865	–4'304'895	–1'313'253	–1'219'745
Autres prestations réglementaires		5'533'852	5'885'903	3'619'489	3'830'656	1'914'363	2'055'247
Prestations en capital à la retraite		–6'651'690	–5'898'984	–5'170'924	–4'207'818	–1'480'766	–1'691'165
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		–567'014	–1'682'123	–567'014	–1'161'572	–	–520'551
Total prestations réglementaires		–192'049'286	–186'677'782	–124'519'833	–121'087'572	–67'529'453	–65'590'210
Prestations de sortie							
Prestations de libre passage de sortie		–28'742'963	–24'958'940	–23'496'719	–21'586'923	–5'246'244	–3'372'017
Prestations de libre passage à la suite de divorces		–3'035'456	–2'325'748	–1'961'165	–1'744'720	–1'074'291	–581'028
Versements anticipés pour l'EPL		–6'461'643	–6'727'435	–5'253'617	–5'260'985	–1'208'026	–1'466'449
Total prestations de sortie		–38'240'063	–34'012'123	–30'711'501	–28'592'628	–7'528'562	–5'419'494
Total prestations réglementaires et de sortie		–230'289'348	–220'689'904	–155'231'334	–149'680'200	–75'058'014	–71'009'704
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions							
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres actifs	s.c.	–45'238'532	–290'328'420	–16'371'677	–214'041'818	–28'866'855	–76'286'602
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres pensionnés	s.c.	–60'285'053	–141'900'493	–62'253'435	–93'181'607	1'968'382	–48'718'886
Variation nette des provisions techniques	s.c.	–209'020'730	128'544'695	–164'349'768	91'803'162	–44'670'962	36'741'532
Variation part de financement en répartition	s.c.	48'594'976	43'084'052	48'594'976	43'084'052	–	–
Total variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		–265'949'339	–260'600'166	–194'379'904	–172'336'210	–71'569'435	–88'263'956
Charges d'assurance							
Cotisations au fonds de garantie		–739'667	–651'942	–553'098	–518'369	–186'569	–133'574
Résultat net de l'activité de prévoyance		–273'782'806	–282'132'996	–196'312'792	–180'737'862	–77'470'014	–101'395'133

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2020

Consolidé CAP Prévoyance				CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Résultat des placements							
Liquidités et réalisables à court terme	6.J	366'922	-949'041	504'691	-317'887	-137'769	-631'154
Obligations et créances en CHF	6.J	3'131'960	5'751'126	1'955'442	4'048'664	1'176'518	1'702'462
Obligations en devises	6.J	21'425'042	38'419'638	13'663'877	21'837'652	7'761'166	16'581'985
Actions suisses	6.J	56'288'560	228'776'922	37'220'674	146'305'083	19'067'886	82'471'840
Actions étrangères et marchés émergents	6.J	57'631'731	132'548'026	34'777'332	79'803'213	22'854'399	52'744'814
Placements non traditionnels	6.J	40'923'000	51'048'131	26'286'840	32'627'897	14'636'160	18'420'233
Placements immobiliers suisses indirects	6.J	5'312'721	12'101'025	-	-	5'312'721	12'101'025
Placements immobiliers étrangers indirects	6.J	-2'697'078	5'825'615	-1'304'129	1'751'545	-1'392'949	4'074'070
Immobilier suisse direct	7.K	52'845'012	52'889'011	35'617'538	35'647'194	17'227'474	17'241'818
Variation de la valeur financière de l'immobilier suisse direct	6.I	8'890'554	13'712'311	5'992'233	9'242'098	2'898'320	4'470'213
Intérêts sur prestations de sortie		-130'418	-77'733	-121'120	-65'834	-9'298	-11'899
Frais de gestion de fortune mobilière	6.J	-24'323'712	-22'148'470	-14'344'090	-13'023'361	-9'979'622	-9'125'110
Frais de gestion de fortune immobilière	6.J	-5'676'433	-5'576'970	-3'825'916	-3'758'877	-1'850'517	-1'818'092
Total résultat des placements		213'987'860	512'319'590	136'423'371	314'097'386	77'564'489	198'222'204
Variation des provisions non techniques		-	-	-	-	-	-
Autres produits	7.L	226'286	324'239	154'927	244'359	71'360	79'879
Autres frais	7.M	-416	-4	-379	-4	-37	-
Résultat net des placements		214'213'730	512'643'825	136'577'919	314'341'742	77'635'811	198'302'083
Frais d'administration							
Frais d'administration	7.N	-2'467'014	-2'376'879	-1'960'978	-1'890'204	-506'036	-486'676
Honoraires organe de révision	7.N	-80'312	-85'775	-54'130	-57'812	-26'182	-27'963
Honoraires expert en prévoyance	7.N	-101'346	-99'515	-80'509	-79'055	-20'837	-20'460
Émoluments autorité de surveillance	7.N	-25'768	-23'084	-20'470	-18'338	-5'298	-4'746
Total frais d'administration		-2'674'440	-2'585'253	-2'116'088	-2'045'409	-558'352	-539'845
Excédent de produits / de charges avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs		-62'243'515	227'925'576	-61'850'960	131'558'471	-392'555	96'367'105
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	7.O	62'243'515	-209'885'374	61'850'960	-113'518'269	392'555	-96'367'105
Excédent de produits / de charges de l'exercice		-	18'040'202	-	18'040'202	-	-

CAP///PRÉVOYANCE

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13

T 022 338 10 10

info@cap-prevoyance.ch

www.cap-prevoyance.ch

CONTACT / À VOTRE DISPOSITION

Les équipes de CAP Prévoyance sont volontiers à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au **022 338 10 10** (heures de bureau), ou par courriel à l'adresse **info@cap-prevoyance.ch**.

Enfin, le site internet **www.cap-prevoyance.ch** fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.